

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mardi **14 avril 2015**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Claude Roy	(représentant Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Éric Maheux	(représentant Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Monsieur Gilles Gaudet (Sainte-Aurélie) est absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2015-04-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.
- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2015 ET SUIVI.
- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 MARS 2015 ET SUIVI.
- 05 - RENCONTRE(S).
 - 05.01 - Présentation des états financiers 2014 par la firme Blanchette Vachon.
 - 05.02 - Bilan des missions (environ 30 minutes).
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:
 - 10.01 - Comité technique sur la ruralité - 1er avril 2015.
 - 10.02 - Adoption du tableau final PNR 2 MAMOT.
 - 10.03 - Répartition enveloppe 2015-2016.
 - 10.04 - Projets locaux:
 - 10.04.01 - Enseignes municipales - Municipalité de Saint-Prosper.
 - 10.04.02 - Installation d'une gloriette - Municipalité de Saint-Prosper.
 - 10.04.03 - Achat de quais flottants - Corporation Éco-Parc des Etchemins.
 - 10.04.04 - Plan quinquennal d'amélioration 2012-2016 (Phase 1) - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.
 - 10.05 - Projet régional:
 - 10.05.01 - Parentaime: Halte-garderie.
- 11 - AFFAIRES COURANTES:
 - 11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.
 - 11.02 - Transfert de promoteur - Production du plateau.
 - 11.03 - Omnium Marie-Michèle Gagnon - Demande d'aide financière.
 - 11.04 - Passion FM.
 - 11.04.01 - Partenariat - Souper bénéfice de Radio Bellechasse-Etchemins.
 - 11.05 - Mandataire SAAQ.
 - 11.06 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins.
 - 11.07 - Tour du Silence 2015.
 - 11.08 - Embauche d'un Inspecteur en bâtiment.
 - 11.09 - Parc régional du Massif du Sud
 - 11.10 - Contrat de service pour formation en matières dangereuses opération (MDO).
 - 11.11 - Embauche d'une secrétaire-réceptionniste.
 - 11.12 - Comité de gestion de l'entente de développement culturel.
 - 11.13 - Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins - Commandite Tournoi de golf 2015.
 - 11.14 - Registre sur l'amiante.
 - 11.15 - Budget dépliant Vision 2015-2025.
 - 11.16 - Résolutions Financement ENPQ et incitatifs financiers pompiers.
- 12 - ADMINISTRATION:
 - 12.01 - Liste des comptes à payer.
 - 12.02 - État des encaissements et déboursés.
- 13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

[13.01 - Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques \(MDDELCC\).](#)

[13.02 - Direction régionale de la sécurité civile.](#)

[13.03 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire \(MAMOT\).](#)

[13.04 - Moulin La Lorraine.](#)

[13.05 - MRC de la Nouvelle-Beauce.](#)

[13.06 - Accusé réception provenant du Cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.](#)

[13.07 - Invitation au 16e rendez-vous des Organismes de bassins versants du Québec \(ROBVQ\).](#)

[13.08 - Information plan de fermeture de la CRÉ.](#)

[13.09 - Rapport annuel 2014 de la CRÉ.](#)

[13.10 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.](#)

[13.11 - Avis de convocation à l'assemblée générale des membres de la Corporation d'aménagement et développement du Massif du Sud.](#)

[13.12 - Ministère des transports Québec - Programme d'aide au développement du transport collectif.](#)

[13.13 - Vice-première ministre, Ministre de la Sécurité publique.](#)

[14 - VARIA.](#)

[15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.](#)

[16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.](#)

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2015 ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2015 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 MARS 2015 ET SUIVI.

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S).

2015-04-03

05.01 - Présentation des états financiers 2014 par la firme Blanchette Vachon.

Monsieur Claude Arguin, de la firme Blanchette Vachon, dépose et

procède à la présentation du rapport des vérificateurs et des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins approuve le rapport des vérificateurs et les rapports financiers tels que préparés par la firme Blanchette Vachon pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer ces rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, et à en transmettre copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

05.02 - Bilan des missions (environ 30 minutes).

- Présentation de la vidéo "Mission en France" portant sur les services de proximité dans les territoires ruraux.
- Dépôt du rapport "Réinventer, réintroduire et repenser les services de proximité au cœur du développement durable des territoires ruraux".

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet n'est présenté.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.

08 - Dossiers en aménagement et développement du territoire.

2015-04-04

08.01 - Émission de certificat de conformité : Lac-Etchemin.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lac-Etchemin a adopté tel que prévu à l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, des règlements visant à modifier leurs règlements d'urbanisme 61-2006, 62-2006, 63-2006 et 65-2006;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets, d'assurer la concordance de ces derniers aux règlements 118-14 et 119-14 modifiant le règlement 78-05 de la MRC (schéma d'aménagement et de développement);

CONSIDÉRANT QUE le susdit conseil a transmis ses règlements aux fins d'obtenir, de la part du conseil de la MRC, un certificat de conformité eu égard aux dispositions du schéma d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements 61-2006, 62-2006, 63-2006 et 65-2006, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-05

08.02 - Adoption du projet de règlement no 120-15 visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4.

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QUE la commission de protection du territoire agricole a accepté, le 30 mars 2015, de réviser sa décision no 371448 visant l'ajout d'un îlot déstructuré (JU-03) sur le territoire des municipalités de Sainte-Justine et Saint-Luc de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette décision de la CPTAQ, le schéma d'aménagement et de développement doit être modifié pour tenir compte de la susdite révision;
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

Que le conseil de la MRC demande un avis préalable au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire à l'égard du projet de règlement 120-15;

Que soit adopté le projet de règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme de la municipalité (annexe 2) advenant les modifications au schéma :

Projet de règlement no 120-15 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-06

08.03 - Assemblée publique et nomination des membres de la commission chargée de tenir l'assemblée : Projet de règlement 120-15.

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement 120-15 relatif à la modification du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue préalablement à l'adoption du règlement 120-15;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit déterminer le lieu, la date et l'heure de la tenue de la susdite assemblée, ainsi que les membres de la commission chargée de la tenir;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du comité d'aménagement agiront à titre de membres de la commission chargée de tenir l'assemblée publique de consultation à l'égard du projet de règlement 120-15;

QUE cette assemblée se tiendra le mercredi 13 mai à compter de 18h45 à la salle du Conseil de la MRC;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

- Aucun rapport n'est déposé.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Comité technique sur la ruralité - 1er avril 2015.

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

10.02 - Adoption du tableau final PNR 2 MAMOT.

- L'adoption est reportée à une séance ultérieure.

2015-04-07

10.03 - Répartition enveloppe 2015-2016.

10.04 - Projets locaux:

2015-04-08

10.04.01 Enseignes municipales - Municipalité de Saint-Prosper.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Prosper et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Prosper soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 4 578,00 \$

Coût du projet : 5 722,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 4 578,00 \$ à la municipalité de Saint-Prosper pour le projet Enseignes municipales.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

2015-04-09

10.04.02 Installation d'une gloriette - Municipalité de Saint-Prosper.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Prosper et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Prosper soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 17 838,00 \$

Coût du projet : 22 297,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 17 838,00 \$ à la municipalité de Saint-Prosper pour le projet Installation d'une gloriette.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

2015-04-10

10.04.03 Achat de quais flottants - Corporation Éco-Parc des Etchemins.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Corporation Éco-Parc des Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 10 000,00 \$ Coût du projet : 20 860,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 10 000,00 \$ à la Corporation Éco-Parc des Etchemins pour le projet « achat de quais flottants ». Le versement de la somme d'argent s'appliquera sur le prix de la soumission la moins élevée après soustraction de l'acompte de 3 000 \$ déjà financé par l'Éco-Parc des Etchemins. Le versement est conditionnel à l'acceptation du projet, malgré le versement d'un acompte de 3 000 \$, par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

2015-04-11

10.04.04 Plan quinquennal d'amélioration 2012-2016 (Phase 1) - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Club de golf coopératif de Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 9 000,00 \$ Coût du projet : 16 060,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 9 000,00 \$ au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin pour le projet Plan quinquennal d'amélioration 2012-2016.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

10.05 - Projet régional:

2015-04-12

10.05.01 Parentaime: Halte-garderie.

11 - AFFAIRES COURANTES:

11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2015-04-13

11.02 - Transfert de promoteur - Production du plateau.

CLD - CRÉ - MRC

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un changement de promoteur dans le dossier des Production du plateau (programme SISCA - CRÉ);

CONSIDÉRANT QUE le CLD des Etchemins en est actuellement le promoteur;

CONSIDÉRANT QU'il est permis de transférer le dossier à un nouveau promoteur par un addenda à l'entente liant la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches et le Centre local de développement des Etchemins vers la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins (MRCE) ci-devant appelé le nouveau promoteur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE REJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins devienne le promoteur des Productions du plateau jusqu'à la date du 30 septembre 2015 uniquement;

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer tous les documents utiles au transfert du dossier pour la période se terminant le 30 septembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-14

11.03 - Omnium Marie-Michèle Gagnon - Demande d'aide financière.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC MAHEUX, REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC verse une commandite de cinq cents dollars (500,00 \$) à l'Omnium Marie-Michèle Gagnon, évènement supportant différents organismes et athlètes de notre région dont le hockey mineur

des Etchemins, l'équipe junior du Club de golf de Lac-Etchemin, l'équipe junior de ski alpin du Mont Orignal et le Club de Soccer de Ste-Justine. Ce tournoi se tiendra au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin le 4 juillet prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-15 11.04 - Passion FM.

Invitation au Souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QU'en raison de cet événement, la séance du conseil du 10 juin sera remise au mercredi 17 juin 2015 à 19 h 00 à la salle du conseil de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-16 11.04.01 Partenariat - Souper bénéfice de Radio Bellechasse-Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise l'achat du " plan bronze " au montant de cinq cent soixante-quinze dollars (575,00 \$) à cet organisme pour la contribution au souper bénéfice de Radio Bellechasse-Etchemins qui aura lieu le mercredi 10 juin 2015 au Centre communautaire de Saint- Lazare.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-17 11.05 - Mandataire SAAQ.

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement des Etchemins (CLDE) est actuellement le mandataire du bureau d'immatriculation des véhicules auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement des Etchemins (CLDE) sera aboli dès l'adoption du projet de loi 28 du gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins (MRCE) désire prendre le relais à titre de mandataire du bureau de la SAAQ situé dans la municipalité de Lac-Etchemin.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins procède aux démarches nécessaires pour se qualifier comme mandataire du bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) de Lac-Etchemin;

QUE le directeur général de la Municipalité régionale de comté des Etchemins soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-04-18

11.06 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre les services de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport autonomie Beauce-Etchemins;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 125 000,00 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins prévoit effectuer 18 000 déplacements au cours de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC des Etchemins prévoit contribuer en 2015 pour une somme de 24 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 31 339,00 \$ en 2015;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 110 000,00 \$ pour l'année 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE ROY,
REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au MTQ, une contribution financière de base de 110 000,00 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2015;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé de 17 572,00 \$ dans les services de transport collectif régional au cours des années suivantes;

QUE la MRC des Etchemins demande au MTQ l'ajustement de 34 292,00 \$, en fonction des revenus réels pour l'année 2014, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2014 et du rapport d'exploitation;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2015-03-18 adoptée lors de la séance du 11 mars 2015.

2015-04-19 11.07 - Tour du Silence 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte de contribuer pour une somme de deux cents (200,00 \$) à l'activité Tour du silence 2015 qui aura lieu le mercredi 20 mai.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-20 11.08 - Embauche d'un Inspecteur en bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE le poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement est vacant depuis le 27 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée dans des hebdomadaires locaux et sur des sites web tel que « UMQ, Québec Municipal, etc. »;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Cam Landry a été sélectionné pour combler ledit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE REJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE soit embauché Monsieur Cam Landry à titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement (salarié auxiliaire) aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 2.3, échelon 4);

QUE Monsieur Cam Landry entrera en fonction le 27 avril 2015 pour une durée maximale prévue de six (6) mois à compter de son premier jour de travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-21 11.09 - Parc régional du Massif du Sud

Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS).

CONSIDÉRANT la lettre de Monsieur Jean-François Préfontaine, Directeur général du Parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT l'article 5.3 des règlements de régie interne de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud, le mandat de deux ans pour le siège no 3 se termine le 28 avril 2015 ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE

MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Luc Leclerc, directeur général de la MRC des Etchemins, soit nommé comme représentant au conseil d'administration.

2015-04-22

11.10 - Contrat de service pour formation en matières dangereuses opération (MDO).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE soit entériner le contrat de service pour la formation en « matières dangereuses opération » tel que reproduit ci-après;

QUE le directeur général de la Municipalité régional de comté des Etchemins (MRCE), soit et est autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-23

11.11 - Embauche d'une secrétaire-réceptionniste.

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire-réceptionniste est vacant depuis le 13 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée dans des hebdomadaires locaux et sur des sites web tel que « UMQ, Québec Municipal, etc. »;

CONSIDÉRANT QUE Madame Sabrina Perreault a été sélectionnée pour combler le dit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE soit entériné l'embauche de Madame Sabrina Perreault aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 1.1, échelon 5);

QUE Madame Sabrina Perreault est entrée en poste le 1er avril 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-24

11.12 - Comité de gestion de l'entente de développement culturel.

Nomination des membres du comité de gestion de l'entente de développement culturel pour la MRC des Etchemins pour 2014-2017.

Actuellement, les personnes qui représentent les organisations mentionnées sont : le Directeur général (Luc Leclerc) (ou Martin Roy), le Maire de Saint-Luc-de-Bellechasse (Denis Laflamme), le Directeur des loisirs, culture et vie communautaire (Jude Émond) et la Représentante du ministère de la Culture (Chantale Dumont). L'agente de

développement rural est Pascale Dupont qui agit à titre de responsable du volet culturel, de secrétaire du comité et responsable du dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC MAHEUX,
REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER,

ET RÉSOLU

QUE soit accepté que les membres ci-haut mentionnés agissent à titre de représentant du comité de gestion de l'entente de développement culturel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-25

**11.13 - Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins -
Commandite Tournoi de golf 2015.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

de verser une commandite au montant de cent dollars (100,00 \$) pour le Tournoi de golf de la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins qui se tiendra au Club de golf Bellechasse à Saint-Damien le 3 juin prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-26

11.14 - Registre sur l'amiante.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC des Etchemins accepte la soumission du groupe Gesfor Poirier, Pinchin. Le montant prévu pour la réalisation de ce rapport est de 1 410,00 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-04-27

11.15 - Budget dépliant Vision 2015-2025.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS
LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE soit et est accepté le budget de 2 209,14 \$ pour l'impression et la distribution postale couvrant tout le territoire des Etchemins du feuillet « Vision 2015-2025 MRC des Etchemins ».

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-04-28

11.16 - Résolutions Financement ENPQ et incitatifs financiers pompiers.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins (MRCE) appuie les deux résolutions no 15-062 et 15-063 de la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette dont copie de ladite résolution ci-jointe.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

12 - ADMINISTRATION:

2015-04-29

12.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent quarante-cinq mille deux cent quarante-trois dollars et dix-neuf cents (245 243,19 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

13.01 - Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Subventions versées aux municipalités de la MRC dans le cadre du PGMR.

13.02 - Direction régionale de la sécurité civile.

Accusé réception du rapport annuel d'activités 2014 de la MRC des Etchemins.

13.03 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Confirmation de l'acceptation et de la conformité du règlement 119-14 de la MRC.

13.04 - Moulin La Lorraine.

Remerciement pour la commandite de l'année 2015 et le Moulin La Lorraine remet deux admissions de courtoisie pour une exposition.

13.05 - MRC de la Nouvelle-Beauce.

Confirmation par cette dernière de sa position concernant « l'Instance régionale de concertation pour la région Chaudière-Appalaches ».

13.06 - Accusé réception provenant du Cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Accusé réception de notre lettre du 16 mars 2015 concernant la résolution numéro 2015-03-10 sur le programme de mise en valeur des forêts privées.

13.07 - Invitation au 16e rendez-vous des Organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ).

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) lance son invitation pour participer au 16e rendez-vous des OBV qui se tiendra les 4 et 5 juin prochain à Québec.

13.08 - Information plan de fermeture de la CRÉ.

- Dépôt de document.

13.09 - Rapport annuel 2014 de la CRÉ.

- Dépôt de document.

13.10 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

- Réception de la résolution no. 2015-03-20 concernant le choix de la personne pour le service d'inspection.

13.11 - Avis de convocation à l'assemblée générale des membres de la Corporation d'aménagement et développement du Massif du Sud.

- Lettre de rappel de l'avis de convocation à l'assemblée générale de la Corporation d'aménagement et développement du Massif du Sud (CADAMS) le 28 avril 2015 à 19 h 00.

13.12 - Ministère des transports Québec - Programme d'aide au développement du transport collectif

- Avis concernant les deux personnes qui s'occuperont des demandes et qui feront le suivi des dossiers pour le Programme d'aide au développement du transport collectif.

13.13 - Vice-première ministre, Ministre de la Sécurité publique.

- Accusé réception de la résolution 2015-03-20 par Madame Lise Thériault concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie (version révisée).

14 - VARIA.

2015-04-30

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER